



## SYNTHÈSE DU COLLOQUE

### MOTS DE BIENVENUE

---

Rappelant les nombreuses manifestations tenues récemment au Québec sur la question du transfert, **MONIQUE CHARBONNEAU**, présidente-directrice générale du Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO), se dit convaincue que l'innovation sociale et organisationnelle est essentielle au développement technologique. Le CEFRIO mène pour sa part de nombreux projets de recherche-action à finalité innovante; que ce soit pour empêcher la fermeture des petites écoles, améliorer les services à domicile, la productivité des PME et la qualification de la main-d'œuvre ou encore pour favoriser le transfert des savoirs entre les générations. Le CEFRIO a d'ailleurs adressé récemment au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation un avis appelant à la mobilisation des acteurs pour accroître les retombées de la recherche sur la société québécoise.

**MIREILLE MATHIEU**, présidente-directrice générale du Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP), brosse quant à elle un rapide portrait du jeune organisme qu'elle préside. Centre interuniversitaire et intersectoriel, le CLIPP cherche à offrir les meilleurs outils de connaissance et de transfert aux chercheurs et aux milieux de pratique. Le CLIPP s'efforce de réaliser un transfert efficace des connaissances à partir d'une analyse approfondie des besoins des utilisateurs et met notamment au point des trousseaux et des outils diagnostiques. Dans le contexte de grand intérêt pour le transfert que l'on observe actuellement, Mireille Mathieu estime qu'il importe de mieux définir la chaîne d'intervention et de mieux situer le rôle des centres de liaison et de transfert.

Notant l'essor de la recherche en éducation depuis quinze ans, le président du CTREQ, **CHRISTIAN PAYEUR**, rappelle pour sa part que c'est la nécessité de valoriser la recherche qui est à l'origine de la création du CTREQ. En trois ans, l'organisme a pu soutenir la mise au point et la diffusion de six outils. Il a effectué une tournée de consultation qui a permis l'identification de thèmes prioritaires en vue de la production de nouveaux outils. En 2004, le CTREQ organisait le colloque *Tous ensemble pour la réussite*, un événement qui attirait plus de 500 personnes et qui constituait un trait d'union nécessaire entre les milieux de la pratique et de la recherche. Se situant dans le prolongement de cet événement, souligne Christian Payeur, le présent colloque vise à favoriser la réflexion et les discussions entre les partenaires de recherche concernés, de manière à renforcer la recherche universitaire en sciences sociales et humaines au Québec et à en accroître les retombées sur la société québécoise. Ce colloque vise également à valoriser le transfert et à en identifier les conditions de succès.

## CONFÉRENCE D'OUVERTURE

---

### « *Valorisation sociale, innovation sociale, transfert en sciences sociales. Comment s'y retrouver?* »

HÉLÈNE P. TREMBLAY, présidente, Conseil de la science et de la technologie

Si l'innovation sociale n'est pas un phénomène récent, la « théorie » de l'innovation sociale est en pleine construction. Et le Conseil de la science et de la technologie a le souci opérationnel de faire valoir l'innovation sociale et d'en analyser les mécanismes, explique Hélène P. Tremblay. « Nous cherchons à encourager un concept qui va se développer par mimétisme avec l'innovation technologique », dont le concept a acquis ses lettres de noblesse. Elle fait le pari que cela contribuera à accélérer l'adoption et l'intégration de l'innovation sociale dans les choix sociaux et politiques. Il n'y a d'ailleurs pas de cloisons étanches entre les deux concepts; en fait, innovation technologique et innovation sociale prennent appui l'une sur l'autre. « On ne peut pour autant tout mettre dans le concept de l'innovation sociale », ajoute M<sup>me</sup> Tremblay. Il convient notamment de ne pas confondre innovation et transfert. Une innovation doit être effective pour être dite telle ; il ne s'agit pas d'un processus – c'est le processus qui y mène, un processus dans lequel les chercheurs jouent un rôle important. L'innovation sociale, en effet, peut émerger de la recherche.

M<sup>me</sup> Tremblay présente une classification ordonnée et organique des concepts en usage. La « structure hiérarchique » qu'elle propose illustre les différents types de valorisation, la nature des retombées de la recherche, de même que les différentes contributions des sciences sociales et humaines : la « recherche instrumentale », les produits commercialisables, l'innovation sociale proprement dite et la culture scientifique et technique. Ce dernier élément est essentiel, insiste M<sup>me</sup> Tremblay qui souligne en conclusion l'importance du rapprochement entre la science, la technologie et la société pour la formation d'une véritable société innovante. En effet, la population fait partie intégrante de la chaîne de valorisation de l'innovation sociale issue de la recherche universitaire.

## TABLE RONDE I - LES DÉFIS ET ENJEUX DU TRANSFERT

---

Animatrice : MIREILLE MATHIEU, présidente-directrice générale, CLIPP

### PRÉSENTATIONS

#### « *De la recherche au transfert de connaissances : l'expérience d'une professeure-chercheuse* »

CLAIRE CHAMBERLAND, professeure titulaire, École du service social, Université de Montréal

Claire Chamberland établit la distinction entre la recherche compréhensive, menée par le chercheur académique, la recherche axée sur la décision, qui est le fait du chercheur institutionnel, et la recherche sociale interactive. Dans ce dernier type de recherche, pratiquée par le chercheur engagé socialement, les moyens d'assurer le transfert sont mis en place dès le début de la démarche. C'est à ce dernier type de recherche qu'appartiennent les trois projets dont elle résume le déroulement : les *Scientifines* (1980-), *MAP* (1996-) et *AIDE* (2003-).

Tirant leçon de ces expériences, Claire Chamberland note l'existence, dans le monde de la recherche universitaire, d'un « paradoxe non résolu entre la protection des idées et la nécessaire diffusion des connaissances ». En effet, la préoccupation d'un chercheur pour la valorisation des résultats de ses recherches ne contribuera en rien à l'avancement de sa carrière, même si elle enrichit son enseignement et contribue au capital social. Aujourd'hui encore, « nous sommes perçus dans la colonne des dépenses et non des profits », déplore Claire Chamberland.

**« La valorisation de la recherche du point de vue de la mission de l'Université »**

DANIEL CODERRE, vice-président à l'enseignement et à la recherche, Université du Québec

Daniel Coderre le confirme : « En milieu universitaire, on ne valorise pas les modes non classiques de diffusion des connaissances qui déploient plus largement les résultats de la recherche. » Or, l'université fait face à une forte demande d'innovation, notamment dans le domaine social où dominent ces modes non classiques. Les défis pour les universités sont importants : promouvoir une culture de la valorisation qui respecte la nature des sciences sociales et humaines, reconnaître ce type de contribution dans la tâche professorale et élaborer des critères d'évaluation et de promotion.

Il importe donc, selon Daniel Coderre, de mieux former les agents de transfert aux réalités de l'innovation sociale. À l'Université du Québec, on songe à les réunir dans une communauté de pratique, soutenue par un environnement virtuel. Il convient également de « préserver la mission des centres de liaison et de transfert, qui agissent comme des traducteurs, pour rendre la recherche valorisable ». Mais attention, « il faut intégrer l'innovation dans les missions de l'université et non en faire une mission à part », une position qui a semblé être bien accueillie des participants.

**« Pour un succès en valorisation :  
l'arrimage chercheur - institution - centre de transfert »**

RÉAL LALLIER, directeur général de la recherche, Université de Montréal

Réal Lallier se souvient du temps où, même en sciences naturelles, la valorisation des résultats de la recherche était déconsidérée. Depuis, on y a fait de grands progrès en matière de protection de la propriété intellectuelle, de transfert de technologie et de commercialisation. Cependant, beaucoup reste à faire pour adapter ces structures au contexte des sciences sociales et humaines. La protection des idées est loin d'y être aussi solide et la structure organisationnelle « en silo » ne favorise pas les échanges entre les partenaires.

M. Lallier insiste sur la nécessité de se donner des outils adaptés au contexte particulier des sciences sociales et humaines, qu'il s'agisse de la notion de propriété intellectuelle, de la méthode de détection des connaissances ou de la méthode d'évaluation des impacts de la recherche (valeur commerciale, sociale, morale). De plus, il est très important d'améliorer l'accompagnement des professeurs dans la préparation de leurs demandes de financement. Il convient également d'impliquer les utilisateurs dès le départ et de se préoccuper des retombées des travaux de recherche dès la conception des projets – en accord avec tous les acteurs.

**DÉBAT**

Le débat animé qui a suivi a tourné principalement autour de ce constat fait par tous, tant panélistes que participants, de la double carrière que doivent mener les chercheurs préoccupés de la valorisation des connaissances découlant de la recherche en sciences sociales et humaines. Ce constat est en fait celui de l'inadaptation des règles en vigueur en milieu universitaire à cette nouvelle conception de l'organisation et de la finalité même de l'entreprise de recherche.

Comment relever le défi de faire plus de place à ces chercheurs et à cette approche? Certains voient dans le renouvellement du corps professoral l'occasion de revoir les critères d'embauche, d'évaluation et de promotion. Un participant estime que, si « l'appareil universitaire suit au niveau du discours, il suit moins au niveau opérationnel ». Un réel progrès implique en effet la conclusion d'ententes variées avec une foule de partenaires mais, selon un participant, « c'est comme s'il n'y avait qu'une seule règle, non adaptée, des procédures trop lourdes pour des projets modestes mais utiles. Il faut différents types de protocole, et pas seulement des avocats. Il faut prendre des risques – rajeunir nos politiques opérationnelles ».

Mais comment s'assurer que ces règles, une fois mises au point, seront appliquées? Une participante suggère l'adoption de programmes d'action positive dans les universités. En ce qui concerne les partenaires majeurs de ces dernières que sont les organismes subventionnaires, une autre participante souligne l'évolution en cours pour contrer un possible conservatisme des comités de pairs : ceux-ci sont rigoureusement encadrés dans leur

interprétation des critères d'évaluation. « Quand les programmes impliquent des partenariats, les comités doivent en tenir compte », dit-elle.

Par ailleurs, l'un des défis majeurs serait la prise en compte de l'impact de la recherche. Il conviendrait donc de concevoir la recherche de façon à ce que sa zone d'influence soit plus large. Mais il ne faut pas se leurrer en pensant que les organismes pourraient se financer par la valorisation de la recherche. En éducation, par exemple, « il n'y a pas d'argent à faire » – ce qui n'empêche pas que l'on puisse diffuser des savoir-faire inédits et positivement évalués. Il s'agit davantage d'un rôle social que d'opportunités commerciales. La question est de savoir, d'une part, comment faire en sorte que les milieux de pratique s'approprient les connaissances et, d'autre part, comment s'assurer que les universités, comme institutions, remplissent leur mission.

L'un des moyens évoqués est de développer des programmes de formation d'agents de transfert. Mais il n'est pas question de faire en sorte que tous les professeurs se muent en de tels agents. Un participant propose plutôt la possibilité de carrières universitaires « à géométrie variable ». On dira encore que le transfert n'est pas qu'une question de connaissances, mais aussi d'écoute, de présence, d'objectif. La formation ne règle pas tous les problèmes. *L'attitude*, c'est primordial. Et l'attitude n° 1, c'est *l'exploration*.

## CONFÉRENCE

---

### « *L'utilité du transfert des connaissances pour les politiques publiques* »

ROBERT BISAILLON, ex-sous-ministre adjoint à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire au ministère de l'Éducation du Québec

Second conférencier invité, Robert Bisailon note d'abord que « les compétences ne sont pas réunies au point de pouvoir dire qu'il existe une culture, une pratique et un processus de transfert solidement établis au Québec, du moins en ce qui concerne l'éducation ». Il aborde donc la question de l'utilité du transfert. Du point de vue de la prise d'une décision qui a des conséquences sur les services éducatifs, « le transfert paraît être la capacité d'utiliser en toute connaissance de cause les grandeurs et les limites de conclusions de recherches, de connaissances théoriques et empiriques » – conditions « rarement, pour ne pas dire jamais réunies ». C'est pourquoi, selon lui, il faut reconnaître « l'importance de fonder des intentions sur un ensemble de données fiables et reconnues », et se doter de « carrefours de percolation des connaissances, susceptibles de faire parler celles-ci, et dont l'utilité sociale serait reconnue et soutenue ».

Mais ce n'est pas suffisant; une partie du transfert s'opérant dans la rencontre entre les connaissances et les pratiques, il faut prévoir, dans les milieux, « des moments et des modes d'appropriation des connaissances, des environnements professionnels aménagés précisément en vue de cette rencontre ». Robert Bisailon croit que les centres de transfert et les milieux de pratique intéressés devraient organiser conjointement ces moments de rencontre entre la recherche et la pratique, et si possible entre chercheurs et praticiens. On peut dire que le transfert aura joué son rôle le jour où, ces étapes étant franchies, on commencera à modifier une intervention, on adoptera de nouvelles stratégies. En conclusion, Robert Bisailon prend parti pour l'élaboration d'un art ou d'une science du transfert, mais d'abord d'une typologie qui fasse consensus.

## TABLE RONDE II - LES CONDITIONS DE SUCCÈS DU TRANSFERT

---

Animatrice : CÉLINE SAINT-PIERRE, vice-présidente Innovation et Transfert, CEFRIO

### PRÉSENTATIONS

**« Pour un développement durable des pratiques :  
réutiliser, recycler et valoriser les connaissances »**

CHRISTIAN DAGENAIS, directeur de l'évaluation, CLIPP

Christian Dagenais distingue, dans la littérature, trois conditions nécessaires à l'utilisation de la recherche et de l'évaluation. En premier lieu, il convient de « s'assurer de la pertinence des connaissances à transférer en tenant compte du contexte et des besoins des utilisateurs ». Ainsi, son équipe met au point un modèle de transfert de connaissances destiné au monde communautaire, basé sur la technique de la cartographie des concepts, qui permet notamment de révéler des différences significatives entre les régions. Deuxièmement, il faut « orienter les efforts de diffusion vers la pratique ». Insistant sur la distinction entre la disponibilité d'une connaissance et son accessibilité, Christian Dagenais rappelle que « souvent, on sait quoi faire, mais on ne sait pas quoi faire pour le faire. Une fois qu'on a conseillé à une organisation d'adopter tel type d'approche, le travail commence ».

Troisièmement, il est essentiel de « maintenir des contacts personnels soutenus avec les utilisateurs » des résultats de la recherche. Pour Huberman, à qui l'on doit le concept de *sustained interactivity*, la qualité des rapports entre la personne qui transfère et celle qui reçoit est plus importante encore que la qualité des connaissances transférées. M. Dagenais ne croit pas « que l'intervention doive être guidée uniquement par des données issues de la recherche, mais aussi par d'autres sources et d'autres impératifs ». Selon lui, un développement durable des pratiques vise à concilier développement, équité sociale, viabilité économique et respect de l'environnement. Ce défi peut être relevé en appliquant le « principe des 3RV » : réduire, réutiliser, recycler, valoriser.

**« Transférer le pouvoir d'innover :  
faire connaître, faire sentir, faire agir »**

THÉRÈSE LAFERRIÈRE, professeure - Études sur l'enseignement et l'apprentissage, Université Laval  
et chercheuse associée au CEFRIO

Thérèse Laferrière propose de « transférer le pouvoir d'innover » en relevant deux défis. Il faut d'abord frapper l'imaginaire des acteurs avec une idée ou un concept évocateur au plan de l'action (la logique de l'action) et y associer une démarche de recherche (la logique de l'étude des phénomènes, incluant l'action). Pour pouvoir être opérationnalisé, en effet, le concept doit être ancré dans les résultats de recherche. Mais ce n'est pas suffisant, car le transfert bidirectionnel – « souvent évoqué, rarement pratiqué » – doit se produire en cours d'expérimentation. Or, celui-ci implique un réel échange de connaissances et un vrai partage des compétences complémentaires des uns et des autres.

Dans le cadre du projet *École éloignée en réseau*, mené au CEFRIO, on a misé sur une communauté de pratique virtuelle soutenue par des outils de transfert, comme des documents d'accompagnement sur le Web, ou par une intervention juste à temps. Les conditions de succès du transfert ressortant de cette expérience sont l'habitude d'interroger, la capacité de travailler en collaboration, sans oublier les incitatifs au plan institutionnel : nommément, des programmes de recherche subventionnée requérant des activités de transfert (portails) ou supportant le transfert bidirectionnel (innovation).

**« La recherche et le transfert :  
de multiples défis et un changement de culture »**

PIERRE POTVIN, professeur titulaire et chercheur en psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières

Pierre Potvin résume le processus ayant mené, à partir des résultats d'une recherche longitudinale et avec le soutien du CTREQ, à la mise au point d'une trousse de prévention du décrochage scolaire, intitulée *Y'a une place pour toi !* Il met en évidence les différences fondamentales entre la culture universitaire (production scientifique libre destinée à la publication, etc.) et les nécessités du transfert : production « professionnelle » demandant un long investissement, beaucoup de disponibilité pour la diffusion et la formation, mais posant problème dans une carrière universitaire.

Pour Pierre Potvin, le succès du transfert repose d'abord sur un changement de culture de tous les partenaires (universités, chercheurs, organismes subventionnaires), de même que sur la précision et la compréhension des rôles de chacun. La rigueur scientifique et la qualité des résultats de recherche sont évidemment prérequis. Mais les notions de *partage* (de la propriété intellectuelle, notamment) et de *partenariat* (à toutes les étapes) sont également essentielles, comme l'adoption d'attitudes réciproques égalitaires et démocratiques entre les utilisateurs et les chercheurs, dans la reconnaissance mutuelle et le respect des compétences de chacun.

**« L'importance de l'agent de valorisation de la recherche pour  
développer la valorisation de la recherche en sciences sociales et humaines »**

MICHÈLE DESROCHERS, directrice, Bureau de liaison entreprises-Université, Université de Sherbrooke

Michèle Desrochers résume l'expérience de son institution en matière de transfert de connaissances en sciences sociales et humaines. En plein développement, la notion de valorisation sociale a des affinités avec la valorisation technologique, mais en diffère par plus d'un aspect, notamment au chapitre de la protection de la propriété intellectuelle, de la diffusion des résultats et, bien sûr, du financement des projets (non admissibles aux crédits d'impôt pour la R-D).

L'embauche d'une agente de valorisation spécialisée a permis d'effectuer un recensement des compétences, de conclure des ententes avec les facultés, d'organiser des ateliers de formation et de mettre au point une trousse destinée aux chercheurs. Cet effort a permis, en quatre ans, « de faire sortir de l'ombre d'excellents produits de la recherche, au bénéfice des collectivités », de doubler le nombre des contrats de recherche, d'obtenir la délivrance d'un brevet, etc. Mais Michèle Desrochers a également rappelé que « les universités ont besoin de financement pour soutenir ce secteur ».

## **DÉBAT**

Dans la foulée de la dernière présentation, le débat s'est amorcé sur la question du **financement des projets**. On a observé ces dernières années un très grand intérêt pour ces questions chez les organismes à but non lucratif, spécialement dans le réseau associatif. Ces demandeurs d'innovation n'ayant pas de capacité de payer, beaucoup de choses ne sont pas monnayables et relèvent d'ailleurs en partie de la mission de service à la collectivité des universités. Jusqu'à présent, les chercheurs se sont montrés réceptifs à cette demande, et un participant souhaite que cette attitude soit valorisée par les institutions d'enseignement.

L'autre grande question abordée a été celle de l'**évaluation du transfert de connaissances** – qui passe souvent par l'évaluation du programme de formation devant concrétiser ce transfert et entraîner, par exemple, un changement de pratique jugé souhaitable par la recherche. La frontière entre le transfert et l'innovation a-t-elle été franchie? A-t-on réellement vaincu la résistance au changement? Et d'abord, ces connaissances, ont-elles été efficacement transférées, comprises, intégrées? Des méthodes classiques s'appliquent ici. Un participant fait remarquer à ce point l'importance de la dimension temporelle dans cette innovation. Il faut en effet prendre garde à ne pas en juger trop rapidement, car un processus d'innovation en chaîne se met lentement en place. D'où l'importance d'une évaluation périodique en cours de projet. Par ailleurs, il faut être bien certain que l'on s'efforce de répondre au bon besoin, au besoin réel, révélé par une évaluation rigoureuse, dont tout découlera par la suite.

## MOT DE LA FIN

---

Christian Payeur, président du CTREQ, notera pour conclure cette idée forte se dégageant des conférences, des tables rondes et des débats de cette journée de colloque : « **Le transfert des connaissances constitue une fonction spécifique, avec des rôles et des responsabilités partagées, qu'il faut identifier.** » Constatant les grands progrès réalisés en recherche depuis une quinzaine d'années, il se réjouit de voir émerger « une vision plus concrète du transfert ».

Le colloque se termine par la lecture, par Christian Payeur, de la déclaration commune du CTREQ, du CEFRIO et du CLIPP intitulée *Accroître le transfert en sciences sociales et humaines* que vous trouverez dans les Actes du colloque sur le site Internet du CTREQ.